



Non signature du bail commercial

Par **aurol**, le **16/03/2015** à **09:02**

Nous avons racheté un fonds de commerce en septembre 2010. Le document de vente notarial fait mention d'un bail commercial que nous avons pu avoir très longtemps après, sans qu'il soit réactualisé à notre nom et sans qu'on le signe. Ce bail existait depuis le 1er novembre 2009.

Est-ce que ce bail non actualisé à notre nom et non signé par nous est valable ou doit-il être établi ce jour ? Dans le chapitre "Impôts et Taxes" aucune indication ne précise que nous devons payer les charges correspondantes au contrat que le propriétaire a avec un Syndic. Devons nous payer ces charges ?

Merci de votre aide